



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00651210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 37 - Démarche Bâtiments durables en Bourgogne-Franche-Comté - Adhésion à l'association TERRAGILIS

Délibération n° 2021/006512

Démarche Bâtiments Durables en Bourgogne-Franche-Comté Adhésion à l'association TERRAGILIS

Rapporteur : Mme l'Adjointe CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	08/06/2021	Favorable unanime

Résumé :

Dès 2019, à l'initiative de l'ADEME et des organisations professionnelles, le Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté a conduit une mission de préfiguration de la démarche Bâtiments Durables dans notre région. Elle a confirmé l'intérêt et la volonté des acteurs régionaux de la voir développée sur notre territoire.

Un groupe pilote interprofessionnel composé d'une vingtaine d'acteurs de terrains reconnus et expérimentés (maîtres d'ouvrages, architectes, ingénieurs, entreprises) et de représentants d'organisations professionnelles ou d'associations, a ainsi été constitué pour conduire ce projet.

L'association Terragilis a été officiellement créée le 7 avril 2021 (Assemblée Générale constitutive) par ces experts engagés, avec le soutien d'organisations professionnelles et d'associations, parmi lesquelles l'Ordre des architectes (CROA), le Syndicat des architectes (UNSFA), la Fédération des métiers de l'ingénierie (CINOV), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), le Cluster Robin's, l'association Arcanne...

I. Contexte

Face au défi d'un développement soutenable permettant des conditions de vie acceptables pour les générations futures, il est urgent d'agir pour améliorer la qualité des opérations du secteur de l'aménagement et du bâtiment en adoptant une vision globale et transversale des problématiques environnementale, sociale et économique.

Dès 2019, à l'initiative de l'ADEME et des organisations professionnelles, le Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté a conduit une mission de préfiguration de la démarche Bâtiments Durables dans notre région. Elle a confirmé l'intérêt et la volonté des acteurs régionaux de la voir développée sur notre territoire.

Un groupe pilote interprofessionnel composé d'une vingtaine d'acteurs de terrains reconnus et expérimentés (maîtres d'ouvrages, architectes, ingénieurs, entreprises) et de représentants d'organisations professionnelles ou d'associations, a ainsi été constitué pour conduire ce projet.

L'association Terragilis a été officiellement créée le 7 avril 2021 (Assemblée Générale constitutive) par ces experts engagés, avec le soutien d'organisations professionnelles et d'associations, parmi lesquelles l'Ordre des architectes (CROA), le Syndicat des architectes (UNSFA), la Fédération des métiers de l'ingénierie (CINOV), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), le Cluster Robin's, l'association Arcanne...

II. Adhésion à l'association TERRAGILIS

La Ville de Besançon souhaite contribuer à son tour à ce processus en adhérant à l'association.

Terragilis a pour objectif d'accompagner les acteurs et leurs opérations dans la prise en compte d'un développement soutenable en proposant des démarches souples, adaptées au contexte et au service des territoires.

Son but est de favoriser la qualité des opérations d'aménagement, de construction neuve et de réhabilitation en Région Bourgogne-Franche-Comté, par la prise en compte optimale et globale des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et territoriaux ainsi que leur valeur d'usage ; et pour ce faire de mettre en œuvre et de développer les démarches Bâtiments et Quartiers Durables.

Les actions menées, en articulation avec les activités des structures régionales existantes œuvrant dans les mêmes domaines, auront pour principal objectif de mettre en place un dispositif permettant :

- d'accompagner les acteurs de l'aménagement, de la construction et de la réhabilitation ;
- d'évaluer et faire progresser les opérations ;
- de valoriser les opérations exemplaires et les bonnes pratiques ;
- de favoriser la mise en réseau des acteurs concernés.

Pour l'aider à atteindre ses objectifs, l'Association pourra mener des actions d'intérêt général, dans un but non lucratif, destinées à :

- favoriser les échanges entre les acteurs de l'aménagement et de la construction au niveau régional (collectivités, entreprises, maîtrises d'ouvrages privées et publiques, concepteurs, organisations professionnelles, associations, établissements de formation, établissements publics, services de l'Etat...);
- assurer une veille sur l'état de la production, les tendances observées, les difficultés rencontrées ;
- contribuer directement ou indirectement au partage des savoirs et à l'amélioration des compétences humaines et techniques, hors formation initiale, en direction des acteurs investis dans les domaines de l'aménagement et de la construction et de leurs salariés ;
- sensibiliser les acteurs, dans leur diversité, sur l'aménagement et la construction durable.

Le montant de l'adhésion est fixé pour une maîtrise d'ouvrage sur un territoire de plus de 100 000 habitants à 2 500 € par an.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'association, chaque personne morale qui adhère à l'Association doit désigner un représentant. Pour la Ville de Besançon, ce représentant siègera dans le collège 1 Maîtrise d'ouvrage. Les membres ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions qui leur sont confiées dans les organes et groupes de travail de l'association. La désignation d'un représentant de la Ville de Besançon au sein de cette association est proposée dans une délibération dédiée.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 011.020.6281.20000.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 élus ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à l'association Terragilis pour un montant d'adhésion annuelle de 2 500 € par an,**
- **autorise Mme la Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion.**

M. Jean-Emmanuel LAFARGE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15